

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

1/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial ALION® HERBICIDE
Code du produit (UVP) 79930208
Numéro de la FDS 102000023686
No. d'Enregistrement PCP 30451

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

|| Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 2

Etiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



|| Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

2/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les aérosols.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Indaziflam	950782-86-2	19.05

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

3/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

Symptômes	Aucun symptôme connu ou attendu.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Fluorure d'hydrogène, Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx)

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair > 100 °C
Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.

Température d'auto-inflammabilité > 500 °C / > 932 °F
Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Non explosif
92/69/CEE, A.14 / OCDE 113



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

4/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

5/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Indaziflam	950782-86-2	0.56 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.
Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc
Etat physique	suspension
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	9.0 - 10.0 (100 %) (23 °C)
Viscosité, cinématique	113 mm ² /s _{20 °C} Force de cisaillement de 20/sec 98 mm ² /s _{40 °C} Force de cisaillement de 20/sec 57 mm ² /s _{20 °C} Force de cisaillement de 100/sec 40 mm ² /s _{40 °C} Force de cisaillement de 100/sec
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

6/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

Poids spécifique	1.051 (20 °C) 1.044 (40 °C)
Densité	env. 1.05 g/cm ³ (20 °C)
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point de fusion / congélation	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Stable dans des conditions normales.
Température de décomposition auto- accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	30 - 75 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 100 /s 80 - 180 mPa.s (20 °C) Gradient de vitesse 20 /s
Inflammabilité	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Point d'éclair	> 100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto- inflammabilité	> 500 °C / > 932 °F Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Explosivité	Non explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Taille des particules	Donnée non disponible
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

7/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Inhalation, Absorption par la peau, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Peut provoquer une irritation des yeux.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) >= 3.624 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	
Indaziflam:	Peut endommager les organes du système nerveux par voie orale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

8/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Indaziflam : Cette substance a provoqué des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques aux cours d'études de dépistage de la neurotoxicité sous-chronique chez le rat et le chien. Indaziflam: Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Evaluation de la mutagénèse

Indaziflam : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Indaziflam : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Indaziflam : Cette substance n'a pas été reconnue comme une substance toxique dans une étude de reproduction sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Indaziflam : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Des études de toxicité aiguë n'ont pas été effectuées sur ce produit tel que formulé.
Les données sur la toxicité aiguë proviennent d'une formulation similaire.
Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)) 0.85 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité pour les CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 149 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

9/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Skeletonema costatum) 0.603 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h NOEC (Skeletonema costatum) 0.125 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.750 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 0.000712 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr
Biodégradabilité	Indaziflam: Pas rapidement biodégradable
Koc	Indaziflam: Koc: 496
Bioaccumulation	Indaziflam: Facteur de bioconcentration (FBC) 66 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Indaziflam: Modérément mobile dans le sol
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Perforer le récipient pour éviter la réutilisation. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

10/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (INDAZIFLAM)

49CFR

Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (INDAZIFLAM SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (INDAZIFLAM SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations

Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 30451

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

11/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau.
Cause une irritation oculaire modérée.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



ALION® HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000023686

12/12

Date de révision: 05/04/2020
Date d'impression: 05/05/2020

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 11 : Informations toxicologiques. Section 12. Informations écologiques. Section 15: Informations réglementaires. Mise à jour rédactionnelle.

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 05/04/2020

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.